



Association Départementale des Sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers du Tarn

DEVENIR JEUNE SAPEUR-POMPIER

Devenir Jeune Sapeur-Pompier, c'est vivre une expérience unique, découvrir la force du travail en équipe et surtout, apprendre les gestes qui sauvent.

C'est aussi s'initier aux techniques de secours et de lutte contre l'incendie, découvrir le matériel et les véhicules des sapeurs-pompiers et pratiquer régulièrement une activité physique et sportive.

Civisme et solidarité sont au cœur de cette activité aux multiples facettes. A l'issue de sa formation, le Jeune Sapeur-Pompier aura acquis un savoir, un savoir-faire et un savoir-être qui lui seront utiles tout au long de sa vie, afin de devenir s'il le souhaite sapeur-pompier.

La formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers, qui s'étale sur 3 années scolaires, est axée autour du secours à personnes, de la lutte contre les incendies et de la protection des biens et de l'environnement. Elle comporte également un volet d'information sur le fonctionnement des services de secours et de la prévention face aux produits et comportements addictifs.

Au terme de sa formation, il passe le brevet national de Jeunes Sapeurs-Pompiers, dispose des qualifications nécessaires pour intégrer, sous réserve d'aptitude médicale, un centre de secours et devenir opérationnel en tant que sapeur-pompier volontaire après un stage de formation complémentaire au sein du service départemental d'incendie et de secours du Tarn (SDIS 81).

Cet engagement nécessite un effort constant de l'enfant et une grande motivation.

Pour intégrer une section de jeune sapeur-pompier, il suffit de déposer un dossier auprès d'une section locale.

- Dans un premier temps, vous serez reçu pour un entretien oral :
 - Échange avec le candidat (accompagné obligatoirement de ses tuteurs légaux) et l'encadrement de la section locale de JSP et les chefs de centre concernés explicitant les règles de fonctionnement, contraintes, attendus de la formation et permettant de s'assurer de la motivation de la candidature.

Ensuite, si votre candidature est retenue par la section locale, vous passerez les tests de recrutements organisés par le SDIS 81 et l'association départementale des sections de jeunes sapeurs-pompiers du Tarn (ADSJSPT). Ils se déroulent une fois par an courant avril et comportent les épreuves suivantes :

- Tests écrits :
 - dictée d'une dizaine de lignes
 - épreuve de calculs (niveau 4^{ème})
- Tests sportifs :
 - un test de Cooper
 - un test « Indicateur de Condition Physique » (sans le Luc léger)

Attention, la date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 30 mars 2020



Association Départementale des Sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers du Tarn

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION JSP 1^{ère} année

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Une lettre de motivation manuscrite, écrite par l'enfant, au travers de laquelle il se présente et précise pourquoi il veut être jeune sapeur-pompier

- La fiche individuelle de renseignements
- 2 photos d'identité (*dont 1 à coller sur la 1^{ère} page de la fiche de renseignements*)
- La photocopie du dernier bulletin scolaire
- L'attestation de natation fournie par un maître nageur
- Le certificat médical d'aptitude à la pratique du sport rédigé par le médecin traitant
- Photocopie carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport
- Autorisations parentales :
 - Autorisation à passer les tests, suivre la formation, soins et évacuation vers une structure hospitalière
 - Autorisation de transport



Association Départementale des Sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers du Tarn

SECTION :

Session 2020 - 2021

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

*Coller ici
une photo
de l'enfant*

IDENTITE DU JSP

Nom de l'enfant **Sexe :** Masculin
Prénoms de l'enfant Féminin
Date de naissance Lieu de naissance
Domicile :
Adresse
Code postal Ville
Téléphone domicile : / / / /

PARENTS

PARENT 1 ou TUTEUR 1 :

Nom : Prénom :
(adresse, si différente du JSP)
Code postal Ville
Tél. domicile : / / / / Tél. portable : / / / /
Adresse e.mail :

PARENT 2 ou TUTEUR 2 :

Nom : Prénom :
(adresse, si différente du JSP)
Code postal Ville
Tél. domicile : / / / / Tél. portable : / / / /
Adresse e.mail :

QUI PREVENIR EN CAS D'URGENCE ?

Nom	Prénom	Lien de parenté	Téléphone fixe	Téléphone portable

ACTIVITES SCOLAIRES

Nom de l'établissement scolaire :

Adresse :

Classe actuelle :

Les informations collectées par l'Association Départementale des Sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers du Tarn (ADSJSPT), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité le recrutement des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP), leur suivi administratif, leur suivi médical, l'organisation des formations, activités sportives et du brevet national.

Ces informations sont à destination de l'ADSJSPT, de l'association locale de JSP de rattachement, de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Tarn (UDSP) et du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn (SDIS 81) en leur qualité de co-responsables de traitement. Elles seront retournées aux candidats non retenus et seront conservées pour les candidats retenus, le temps de leur adhésion à l'association.

Les chefs d'établissements scolaires ayant des JSP au sein de leurs structures sont informés par l'ADSPSJT.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande au Délégué à la protection des données du SDIS 81 par courrier au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn, 15 rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09 ou par courriel dpd@sdis81.fr.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Signatures des responsables légaux



Association Départementale des Sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers du Tarn

SECTION :

Session 2020 - 2021

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

*Coller ici
une photo
de l'enfant*

IDENTITE DU JSP

Nom de l'enfant **Sexe :** Masculin
Prénoms de l'enfant Féminin
Date de naissance Lieu de naissance
Domicile :
Adresse
Code postal Ville
Téléphone domicile : / / / /

PARENTS

PARENT 1 ou TUTEUR 1 :

Nom : Prénom :
(adresse, si différente du JSP)
Code postal Ville
Tél. domicile : / / / / Tél. portable : / / / /
Adresse e.mail :

PARENT 2 ou TUTEUR 2 :

Nom : Prénom :
(adresse, si différente du JSP)
Code postal Ville
Tél. domicile : / / / / Tél. portable : / / / /
Adresse e.mail :

QUI PREVENIR EN CAS D'URGENCE ?

Nom	Prénom	Lien de parenté	Téléphone fixe	Téléphone portable

ACTIVITES SCOLAIRES

Nom de l'établissement scolaire :

Adresse :

Classe actuelle :

Les informations collectées par l'Association Départementale des Sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers du Tarn (ADSJSPT), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité le recrutement des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP), leur suivi administratif, leur suivi médical, l'organisation des formations, activités sportives et du brevet national.

Ces informations sont à destination de l'ADSJSPT, de l'association locale de JSP de rattachement, de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Tarn (UDSP) et du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn (SDIS 81) en leur qualité de co-responsables de traitement. Elles seront retournées aux candidats non retenus et seront conservées pour les candidats retenus, le temps de leur adhésion à l'association.

Les chefs d'établissements scolaires ayant des JSP au sein de leurs structures sont informés par l'ADSPSJT.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande au Délégué à la protection des données du SDIS 81 par courrier au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn, 15 rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09 ou par courriel dpd@sdis81.fr.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Signatures des responsables légaux



Association Départementale des Sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers du Tarn

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e), parent 1, parent 2 ou tuteur légal¹ de l'enfant nommé.....autorise mon enfant à passer les tests de recrutement des jeunes sapeurs-pompiers du Tarn, à suivre l'ensemble de la formation et participer à toutes les activités organisées dans le cadre de la section des jeunes sapeurs-pompiers (y compris compétitions sportives départementales, régionales et nationales).

Conformément à la loi informatique et libertés, j'autorise l'association départementale des sections de jeunes sapeurs-pompiers à utiliser toutes les données mentionnées sur la fiche de renseignements dans le cadre du bon fonctionnement de l'association. J'ai accès à ces données et peux les modifier si nécessaire.

De plus, j'autorise les responsables des jeunes sapeurs-pompiers en mon absence, à faire soigner et/ou évacuer vers une structure hospitalière mon enfant en cas d'accident ou de maladie survenant pendant les heures d'activités.

Médecin traitant : N° de téléphone :/...../...../...../.....

Lieu d'hospitalisation préférentiel :

Cette autorisation est valable pour toute la durée de scolarité JSP .

Fait à, le

Signatures des responsables légaux

¹ Rayer la mention inutile



Association Départementale des Sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers du Tarn

ATTESTATION DE NATATION

(à remplir par un maître-nageur)

Je soussigné(e) titulaire du BEESAN n°.....
ou du BNSSA n°..... atteste que né(e) le
..... a la capacité de se déplacer sur un parcours de 20 mètres, avec passage
sous une ligne posée et non tendue, sans présenter de signe de panique.

Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins
égale à 1m80. Le départ est effectué par une chute arrière volontaire, un saut ou un plongeon.

Date :

Signature :

Cachet de l'établissement



Association Départementale des Sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers du Tarn

AUTORISATION PARENTALE DE TRANSPORT DU JEUNE SAPEUR-POMPIER DANS LES VEHICULES DE SERVICE

Je, soussigné(e), parent 1, parent 2 ou tuteur légal¹
de l'enfant nommé autorise l'encadrement de la
section des jeunes sapeurs-pompiers de à transporter mon enfant
dans les véhicules de service prévus à cet effet et ce, à l'occasion de tous les déplacements pouvant survenir
dans le cadre des activités de jeune sapeur-pompier.

Fait à, le

Signature des responsables légaux

¹ Rayer la mention inutile